

P R É F E C T U R E D E L A L O I R E

4

Le Préfet de la Loire
Chevalier de la Légion d'Honneur

DIRECTION
DES ACTIONS INTERMINISTÉRIELLES
ET EUROPÉENNES

BUREAU
DE L'ENVIRONNEMENT
ET DU CADRE DE VIE

Poste téléphonique
intérieur à appeler :

77 48 48 93
CM/NP



Carrières n° 94-3

VU la loi du 19 juillet 1976 modifiée relative aux installations classées pour la protection de l'Environnement,

VU le décret du 21 septembre 1977 modifié par le décret du 9 juin 1994, pris pour l'application de la loi du 19 juillet 1976 précitée,

VU l'arrêté préfectoral du 21 février 1994 autorisant la SARL "Les Carrières de SAVY" à exploiter une carrière à ciel ouvert de roches massives sur le territoire des communes de ST MEDARD EN FOREZ et CHAMBOEUF,

VU la demande enregistrée le 16 décembre 1994, modifiée et complétée le 1er février 1995, par laquelle M. Yves CHAUX, Président Directeur Général de la S.A. CARRIERES DE SAVY, sollicite l'autorisation de transférer au nom de cette société l'exploitation de la carrière susvisée,

VU le rapport de M. le Directeur régional de l'Industrie de la Recherche et de l'Environnement, Inspecteur des installations classées, du 10 février 1995,

SUR PROPOSITION de M. le Secrétaire Général de la Préfecture,

ARRETE

ARTICLE 1er : La S.A. CARRIERES DE SAVY dont le siège social est à CHAMBOEUF, lieu dit "Savy", est autorisée à exploiter en lieu et place de la SARL LES CARRIERES DE SAVY, une carrière de roches massives sur le territoire des communes de ST MEDARD EN FOREZ et CHAMBOEUF, représentant une superficie globale de 8 ha 22 a 18 ca.

.../...


REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

ARTICLE 2 : Le nouvel exploitant se substitue d'office au précédent exploitant, dans l'intégralité des droits et obligations réglementés par l'arrêté préfectoral du 21 février 1994.

ARTICLE 3 : M. le Sous-Préfet de Montbrison, M. le Directeur régional de l'Industrie de la Recherche et de l'Environnement, Inspecteur des installations classées, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à St-Etienne, le **30 MARS 1995**

Pour le Préfet
et par délégation
Le Secrétaire Général


Emmanuel KARLIN

Ampliation adressée à :

- M. Yves CHAUX
P.D.G. de la S.A. CARRIERES DE SAVY
CARRIERES DE LA LOIRE DELAGE S.A.
42210 BELLEGARDE EN FOREZ

- M. le Sous-Préfet de Montbrison,

- MM. les Maires de :

ST MEDARD EN FOREZ
CHAMBOEUF

- M. le Directeur régional de l'Industrie de la Recherche et de l'Environnement, Inspecteur des installations classées,

- Archives,

- Chrono.

Pour le Préfet,
et par délégation
l'Attaché de Préfecture
Chef de Bureau


Marie-Claude CHARRAS